

spéciales d'insister, entr'autres choses sur le règlement des limites, sur la libre navigation du St. Laurent, sur l'arrangement des relations commerciales entre les deux puissances, et sur les réclamations concernant les saisies de bâtimens pêcheurs américains dans la Baye de Fundy.

A ces difficultés s'en joignent d'autres provenant de l'influence des Etats Unis dans l'Amérique du Sud, ce champ favori de spéculations pour l'Angleterre.

Le gouvernement anglais est toujours parvenu jusqu'ici à éloigner les discussions. On a remarqué cependant qu'il avait envoyé en 1824, une commission composée de deux ingénieurs distingués, Sir James C. Smith et Sir George Hoste, inspecter les fortifications de ces provinces; il vient d'envoyer encore trois colonels du génie au Haut Canada, et un à la Bermude pour surveiller des travaux de fortification. On se rappelle aussi que des bruits de la probabilité d'une rupture prochaine, ont couru à Québec vers la fin du mois dernier, après l'arrivée de la malle de Juillet.

L'ARGUS.

MERCREDI, LE 11 OCTOBRE, 1826.

NOTRE Election par elle-même et par les beaux faits qui en ont été les accessoires, excite un vif intérêt dans toute la province. Il est clair que tous les côtés de la question qui agite en ce moment bien des esprits, ne sont pas envisagés par tous, sous le même point de vue. Les uns intéressés à faire approuver leurs démarches, à faire préconiser leurs succès, font entendre leurs exclamations extravagantes; d'autres dont les efforts n'ont pas été aussi heureux qu'ils avaient raison de l'anticiper, se joignent ensemble pour dire au pays entier, qu'ils n'ont pas mis la main à l'œuvre qui vient de se consommer. Ces derniers se font un honneur de publier ce qu'ils ont fait, plusieurs des autres reconnaissent, mais trop tard que l'heureux mortel qu'ils ont cru digne de leurs suffrages, a tenu, dans l'occasion la plus frappante, sur le *hustings*, des propos qui le doivent nécessairement déprécier dans l'opinion des gens de bon sens; mais il est trop tard, les paroles ne voleront plus, elles sont recueillies, écrites, imprimées, publiées et répandues d'une extrémité à l'autre de la Province. Il est juste que les habitants de ce pays, les Législateurs, les hommes d'état, les Ministres de l'autel, les hommes de loi, les négocians, les cultivateurs, les artisans, le pauvre, le riche, tous en un mot, sachent jusqu'à quel point, le Solliciteur Général de la Province du Bas-Canada, Mr. Ogden, a mérité l'appui d'hommes clairvoyans sur leurs propres intérêts, en se déchaînant comme il l'a fait, contre ce qu'il y a de plus marquant dans le corps de notre Législature. Consignés pour jamais et dans la mémoire et sur le papier, les sarcasmes et les injures de Mr. Ogden, serviront de monument pour l'immortaliser parmi les habitants du Canada. Personne n'ignorera quels sont ses talens oratoires, ses ressources littéraires, ses connaissances profondes en loi, en faits, sa délicatesse en raillerie, son esprit d'à-propos. Les Electeurs surtout, et les Electeurs des Trois-Rivières bien plus particulièrement, auront dans la

conservation de cette *Relique*, une garantie certaine des rares dispositions dont ce Mr. Ogden a fait preuve. Ils se rappelleront tant qu'ils vivront et laisseront à leurs enfans de quoi se rappeler, qu'il s'est plu à outrager les gens de bien, à insulter des personnes qu'il n'aura jamais le bonheur d'égalier sous le rapport des connaissances, des talens, de l'urbanité, &c. Sensibles à l'outrage que cet officier de la Couronne a fait à la chambre d'assemblée qui représente le Bas-Canada, ils vengeront la mémoire de leurs parens que ce Mr. s'est efforcé de flétrir. Ils se diront à eux-mêmes: "En héritant des vertus et des biens de nos pères, héritons de leurs sentimens politiques, et poursuivons dans tous les sentiers qu'il parcourra, celui qui se fait un jeu d'insulter aux gens de bien."

Il est consolant pour ceux qui ont opposé Mr. Ogden, de se convaincre de l'excellence de leurs motifs en se refusant à l'aider. Nonseulement leur conscience leur répète à chaque instant qu'ils se sont montrés libéraux, indépendans et clairvoyans, mais les *Gazettes* des autres districts leur offrent le témoignage le plus assuré qu'ils recueillent les suffrages de l'approbation de tous les gens qui entendent tant soit peu les intérêts du pays. Ils verront, nos concitoyens, si nous leur en imposons en leur disant qu'ailleurs l'on s'élève contre les inconséquences du Solliciteur Général; ils jugeront de nos vues, par la manière dont les faibles et ceux qui font semblant de l'être, sont traités par des Editeurs qui ont fait preuve de talens, de connaissances et de droiture. Disons donc hautement et sans crainte, que la manière dont s'est conduit Mr. Ogden à l'élection, abstraction faite des raisons qui existaient auparavant, est une condamnation parfaite pour ceux qui croyaient avoir des remords, et un sujet de consolation à ceux qui ont peut-être éprouvé à leur détriment, les effets de la vengeance de quelques hauts personnages qui se sont peut-être montrés vis-à-vis d'eux de la même manière qu'ils l'ont fait il y a deux ans. Quant à ceux qui avaient eu et le tems et l'occasion de mûrir les objections qu'ils trouvaient à l'élection de Mr. Ogden, ils n'ont pas besoin de ces considérations, ils ont agi avec connaissance de cause, ils ne peuvent que se réjouir de leur fermeté, quelques en aient été les résultats.

Revenons aux *Gazettes* des autres Districts:—

Le *Canadian Spectator* du 26 Septembre dernier, en comparant les raisons que Mr. Ogden donne en sa faveur dans cette lettre ou adresse qui fut distribuée en cette ville la veille de l'élection par la troupe bachelière, avec les observations que l'on a vues depuis, dans la gazette de M. Neilson, en montre au doigt la différence, et après en avoir tiré les conséquences que l'écrit de Mr. Ogden est susceptible de produire, il en vient à convaincre certains gens qui avaient regardé comme grimace et déclamation les remarques judicieuses que tous ont vues dans la *Gazette* de Mr. Neilson, et se résume en disant:—

"La réponse de John Neilson qui n'est que grimace et déclamation fait voir que le Solliciteur Général a oublié la loi du pays—que le second officier en loi de la couronne a oublié les instructions spéciales de la couronne, que le trésorier de la bâtisse

de la Prison des Trois-Rivières, a oublié la loi en vertu de laquelle il agissait, *La déclamation futile* de John Neilson, cite la loi dont le Solliciteur Général, le trésorier, de cette bâtisse, paraît ne se pas rappeler, en vertu de laquelle le trésorier n'est comptable qu'au gouverneur et non pas à la Chambre, il cite les instructions spéciales de la couronne, dont le second officier en loi de la couronne, paraît ne pas se rappeler, que c'est à la trésorerie que doit être rendu compte de l'application de tous ces argens; et il cite la pratique du gouvernement colonial, dont le Solliciteur Général, le second officier en loi de la couronne, paraît aussi ne pas se rappeler, que le gouverneur et le conseil exécutif représentent la trésorerie, et sont seuls compétens à lui donner une *décharge légale*. Ainsi il paraît que la *déclamation* de John Neilson a convaincu le Solliciteur Général, le second officier en loi de la couronne, d'une accusation ignorante contre la Chambre d'assemblée, provenant d'un oubli de la loi—oubli d'instructions royales, et oubli de la pratique du gouvernement dont il est un des officiers."

"La *déclamation* de John Neilson, congingens qui entendent tant soit peu les intérêts du pays. Ils verront, nos concitoyens, si nous leur en imposons en leur disant qu'ailleurs l'on s'élève contre les inconséquences du Solliciteur Général; ils jugeront de nos vues, par la manière dont les faibles et ceux qui font semblant de l'être, sont traités par des Editeurs qui ont fait preuve de talens, de connaissances et de droiture. Disons donc hautement et sans crainte, que la manière dont s'est conduit Mr. Ogden à l'élection, abstraction faite des raisons qui existaient auparavant, est une condamnation parfaite pour ceux qui croyaient avoir des remords, et un sujet de consolation à ceux qui ont peut-être éprouvé à leur détriment, les effets de la vengeance de quelques hauts personnages qui se sont peut-être montrés vis-à-vis d'eux de la même manière qu'ils l'ont fait il y a deux ans. Quant à ceux qui avaient eu et le tems et l'occasion de mûrir les objections qu'ils trouvaient à l'élection de Mr. Ogden, ils n'ont pas besoin de ces considérations, ils ont agi avec connaissance de cause, ils ne peuvent que se réjouir de leur fermeté, quelques en aient été les résultats.

Ingénieux expédient, pour se tirer d'affaire.

Mr. Ogden et plusieurs de ses partisans, nous dit-on, craignant que le public ne se confirmât de plus en plus dans la conviction qu'il a de l'espèce de mérite qui distingue quelques uns de ces MESSIEURS, viennent d'ajouter, au reste, une preuve non équivoque de la force de leur esprit de prévoyance, en assurant à d'autres qu'ils croient assez peu rusés pour donner dans le panneau, que M. O. ne répond pas aux reproches qu'on lui fait dans l'*Argus*, par ce qu'il les méprise et qu'il n'y a rien de tel que son silence pour le témoigner. Vraiment pour des gens qui s'imaginent avoir de l'esprit, c'est agir un peu lourdement! Ils ont la franchise de mesurer tout le monde à leur aune, et d'augurer bonnement un résultat très heureux de leur espièglerie. Mais ces grands logiciens qui voudraient couvrir de mépris l'*ARGUS* qui ne découvre que trop bien leurs beaux faits, ont oublié que leur Coryphée a aussi l'âme bien stoïcienne à Montréal, puisqu'il a la générosité de ne pas repousser les traits qui lui sont lancés si à propos, dans la *Gazette* de Québec, le *Canadian Spectator*, et le *Spectateur Canadien*. Oh! de quelle modestie est actuellement pétri le caractère de Mr. Ogden, puisqu'il a laissé échapper, pour écrire noblement, l'occasion que lui en offrait la pompeuse ode lyrique de l'Editeur de la *Gazette* de Montréal! Avouons donc, lecteurs, qu'il est bien vrai de